



Former des professionnels compétents, autonomes, réflexifs, responsables

GESTION SOCIALE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

■ PUBLIC

Toute personne qui assure la gestion administrative et financière d'un spectacle et qui gère les budgets et les subventions. Personnels de production, de structures culturelles, souhaitant acquérir les compétences d'un administrateur ou d'un chargé d'administration.

PRE REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de pré requis

■ OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Maîtriser la législation sociale, légale et la paie du spectacle vivant pour structurer l'emploi
Gérer et administrer l'entreprise sur les questions liées au social (salarial, paie, contrats...)
Élaborer un budget prévisionnel et assurer l'ensemble de la chaîne d'exécution du budget.
Contractualiser les différents contrats de travail et les outils de la gestion du personnel.
Identifier les différents types d'aide à la création / diffusion d'un spectacle
Acquérir les outils pour assurer sa gestion sociale et financière

■ DUREE HORAIRES DE LA FORMATION ET MODALITES D'ORGANISATION

Formation d'une durée de 4 jours soit 28 heures - Horaires : 9 h-12h30 et 14h-17h30

Modalités en présentiel : en intra-entreprise de 1 à 8 stagiaires ou en inter-entreprises de 4 à 8 stagiaires

■ ACCESSIBILITE PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Les formations en inter établissements se déroulent au CMCI immeuble accueillant les Personnes à Mobilité Réduite
PMR 2 rue Henri Barbusse 13001 Marseille.

■ METHODES – MOYENS PEDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques actives et participatives alternance d'apports théoriques, exercices pratiques, études de cas individuel ou en petits groupes exploitations de situations concrètes vécues par les participants dans leur pratique professionnelle

Les modalités techniques : un livret présentant l'ensemble des thèmes sera remis à chaque participant format papier et numérique. Les apports techniques du formateur seront étayés par des documents projetés en vidéo projection.

■ EVALUATION

- Evaluation formative de la formation sous forme d'études de cas, les participants réaliseront un cas pratique lié à l'élaboration du budget, et la rédaction de contrats d'engagement
- Evaluation individuelle « à chaud » du niveau de satisfaction sera effectuée auprès des participants « à chaud », le dernier jour de la formation sous forme d'entretiens de groupes et de questionnaires individuels remis aux participants.
- Attestation d'assiduité

■ CONTENU

• **La gestion sociale et le régime d'intermittence**

Les salariés : permanents, techniciens, artistes, contrats au cachet
Contrat Durée Déterminées Usage et contrat d'engagement
Les spécificités du régime intermittent et son champ d'application : annexes 8 et 10, les types d'emploi
Indemnisation du Pôle emploi : ouverture de droits, admission, réadmission, base de calcul.
Les contrats de travail, les rémunérations (cachets) et les déclarations
Bulletin de salaire, taux de cotisations : URSSAF, Pôle emploi, Audiens, CMB, Congés spectacles...
Déclarations, numéro d'objet
Attestations employeur mensuelles (AEM)
Le paiement des charges sociales, récapitulatifs annuels (DNA, DADS)
Frais professionnels et abattements pour frais professionnels

• **Le cadre législatif**

Formalités et conditions à l'embauche, la déclaration préalable à l'embauche
Travail des bénévoles, embauche des enfants, les stagiaires
Obligations sociales de l'employeur des artistes du spectacle
Immatriculation aux caisses sociales,
Conventions collectives du spectacle vivant
Registres à tenir, documents de fin d'année (DADSU)

• **Les différents types d'aide à la création et à la tournée**

Aides publiques de l'Etat (DRAC)
Collectivités territoriales (régions, départements, communes, groupements de communes)
Sociétés civiles et des organismes professionnels
Administration des droits des artistes et musiciens-interprètes : ADAMI
Centre National de la Musique CNM
Fonds pour la création musicale : FCM
Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique : SACEM
Société civile pour l'exercice des droits des producteurs phonographiques : SCPP
Société perception, distribution des droits des artistes-interprètes de la musique et de la danse : SPEDIDAM
Société civile des producteurs de phonogrammes en France SPPF
Dispositif d'appui conseil aux Très Petites Entreprises du spectacle vivant (DA TPE-SV)
Aide à l'emploi dans les petits lieux de diffusion - Gip Cafés Cultures
Crédit d'impôt pour le spectacle vivant

• **La création d'un spectacle : Les contrats et le budget de production / vente**

Montage financier de la production
Equilibre entre « Charges » et « Produits »
Charges : personnel artistique, technique, administratif, location salle de répétition, location matériel lumière et son, frais administratifs (assurance, téléphone...) communication, promotion (dossiers, photos...)
Frais de comptabilité, TVA, taxes... et les imprévus...
Produits : recettes billetterie, co-production, aides publiques (DRAC, ville...) sociétés civiles (ADAMI...) privés (fondations et mécénat)
Contrats de co-production – coréalisation, contrat de résidence d'artistes

■ TARIF

700 € (sept cents) par stagiaire en inter-entreprises, sur devis en intra-entreprise

■ INTERVENANTS

BENALI ANISSA, directrice de spectacle assistance, gestion sociale des entreprises culturelles.
BUISSON ELYANE, administratrice de production, structuration, production, diffusion chez AZAD production

■ CONTACT

Claudine AMAT, responsable de formation téléphone 06 08 32 56 87 E-mail formation@laclique-production.com
Pour demande d'informations sur les financements et les modalités d'inscription